

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/09/2024 - 46279 - 2020 B 06189 - 880 846 837 - Kibo 4.0

KIBO 4.0

COMPTES ANNUELS

Exercice 2023



66 RUE DE VILLIERS 92300 LEVALLOIS-PERRET



BILAN ACTIF

	2023			2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 848 354,72	628 325,44	1 220 029,28	1 245 060.04
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	173 515,00	30 131,89	143 383,11	10 461.92
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>2 021 869,72</i>	<i>658 457,33</i>	<i>1 363 412,39</i>	<i>1 255 521.96</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 107 033,59	342 558,58	764 475,01	915 738.73
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>1 107 033,59</i>	<i>342 558,58</i>	<i>764 475,01</i>	<i>915 738.73</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	139 333 936,41		139 333 936,41	139 333 936.41
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	84 369 041,22		84 369 041,22	79 401 420.36
Autres immobilisations financières	66 358 624,44		66 358 624,44	66 335 846.91
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>290 061 602,07</i>		<i>290 061 602,07</i>	<i>285 071 203.68</i>
ACTIF IMMOBILISE	293 190 505,38	1 001 015,91	292 189 489,47	287 242 464.37
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	7 452 329,16		7 452 329,16	7 380 780.90
Autres créances	4 037 220.09		4 037 220.09	2 887 809.62
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>11 489 549.25</i>		<i>11 489 549.25</i>	<i>10 268 590.52</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres				
Disponibilités	336 881,49		336 881,49	226 692.73
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>336 881,49</i>		<i>336 881,49</i>	<i>226 692.73</i>
Charges constatées d'avance	468 674,64		468 674,64	125 910.18
ACTIF CIRCULANT	12 295 105.38		12 295 105.38	10 621 193.43
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	305 485 610.76	1 001 015,91	304 484 594.85	297 863 657.80

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an



BILAN PASSIF

	2023	2022
Capital social ou individuel Dont versé : 102 051 489,00	102 051 489,00	102 051 489.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 273 435,01	1 273 435.01
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(30 535 214,78)	(20 525 001.80)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(14 537 729.65)	(10 010 212.97)
<i>Total situation nette</i>	<i>58 251 979.58</i>	<i>72 789 709.24</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	4 294 844,43	3 171 193.27
CAPITAUX PROPRES	62 546 824.01	75 960 902.51
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	124 987,80	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	124 987,80	
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	199 446 556,14	191 533 233.14
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	837 767,00	2 507 818.24
Emprunts et dettes financières divers	29 017 867,46	17 877 086.93
<i>Total dettes financières</i>	<i>229 302 190,60</i>	<i>211 918 138.31</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 578 870,09	8 919 778.59
Dettes fiscales et sociales	931 634,13	1 064 838.39
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>12 510 504,22</i>	<i>9 984 616.98</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88,22	
<i>Total dettes diverses</i>	<i>88,22</i>	
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	241 812 783,04	221 902 755.29
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	304 484 594.85	297 863 657.80

Kibo 4.0

Société par actions simplifiée au capital de 102.051.489 euros
Siège social : 66 rue de Villiers – 92300 Levallois Perret
880 846 837 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 31 juillet,
A 15 heures,

Les associés de la société Kibo 4.0, société par actions simplifiée au capital de 102.051.489 euros, dont le siège social est situé au 66 rue de Villiers – 92300 Levallois Perret, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 880 846 837 (ci-après désignée indifféremment « **Kibo 4.0** » ou la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale (l'« **Assemblée Générale** ») au siège social de la Société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Monsieur Alexandre Crazover préside la séance en sa qualité de représentant de Kibo 4.0, Président de la Société.
Monsieur Didier Rosenberg est nommé secrétaire de séance.

La société Deloitte & Associés et la société PKF Arsilon, Co-Commissaires aux comptes titulaires, convoquées par lettre remise en mains propres contre décharge sont absentes et excusées.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés et possèdent la totalité des actions composant le capital de la Société. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant en la forme ordinaire qu'extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- la lettre de convocation des associés remise en mains propres contre décharge ;
- la lettre de convocation des Co-Commissaires aux comptes ;
- le rapport du Président de la Société ;
- un exemplaire des statuts de la Société dans leur rédaction actuelle,
- les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les rapports des Co-Commissaires aux comptes,
- le rapport de gestion du Président,
- le texte des projets de résolutions qui sont soumis à l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Mentions des conventions visées à l'article L227-10 du Code du commerce ;
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président de la Société.

Cette lecture terminée, le Président de séance déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du rapport général des Co-Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 14 537 729.65 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense visée à l'article 39-4 dudit Code.

L'Assemblée Générale prend également acte de ce que les comptes annuels qui lui ont été présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale,

Décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 14 537 729.65 euros, en totalité au compte de report à nouveau.

L'Assemblée Générale rappelle qu'aucune somme n'a été précédemment distribuée à titre de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION
Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L227-10 du Code du commerce, la présente résolution fait mention des conventions entrant dans le champ d'application de l'article susvisé intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- 1) **Convention de prestations de services techniques** entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 entre la Société Kibo 4.0 (prestataire) et ses filiales (bénéficiaires) :

Montant total des prestations fournies par la Société à l'ensemble des filiales au titre de l'exercice écoulé: 6 540 025.12€ HT

- 2) **Convention d'intégration fiscale** entre les sociétés Datawords Datasia, 87 Secondes , Kibo 3.0 et Kibo 4.0, (tête du groupe d'intégration).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME DECISION
Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signed by:

ACB98EC56B9E4A0...
Le président de séance
Alexandre Crazover

Signé par :

D2D4EEF55C854A0...
Le Secrétaire
Didier Rosenberg

DocuSigned by:

480D4309EA7047A...
un Associé
C3PO
Représentée par Keensight Capital
Elle-même représentée par Monsieur
Philippe Crochet